## **COMMISSION BANCAIRE** DE L'AFRIQUE CENTRALE



## Secrétariat Général

Boîte Postale 1917 - Yaoundé République du Cameroun

TELEX – BANETAC 8343 KN Tél. (237) 22.23.40.30 (237) 22.23.40.60 FAX. (237) 22.23.82.16

Yaoundé, le 0 5 NOV. 2008

Madame ou Monsieur le Directeur Général (Tous les établissements de crédit de la CEMAC)

Voir liste jointe

LC-COB/ 34 /DCP/JHI

Objet : Canevas du rapport annuel sur le contrôle interne. la mesure et la surveillance des risques.

## Madame ou Monsieur le Directeur Général.

Je vous transmets, ci-joint, le canevas de rédaction du rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques établi en application de l'article 47 du Règlement COBAC R-2001/07 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit.

Ce document a été élaboré afin de standardiser la présentation et le contenu de ces rapports et permettre aux établissements de crédit de transmettre au Secrétariat Général de la COBAC un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques qui soit conforme à la lettre et à l'esprit du Règlement sus cité.

Vous veillerez à l'utilisation judicieuse dudit canevas au moment de l'élaboration du rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques de votre établissement, à compter de celui relatif à l'année 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le Directeur Général,

l'expression de ma considération distinguée.

taire Général.

Convention đυ 6 Octobre 1990

AMMED